



atteinte à ma vie privée

Par **MEeeee**, le **14/02/2020 à 16:19**

Mon futur ex-beau-frère qui est actuellement en instance de divorce avec ma sœur. Avait pris la tablette de ma sœur pendant son absence et s'était connecté sur son compte Facebook et watssap. Puis il a fait des captures d'écran des conversations PRIVEES que ma sœur avait avec moi, ma mère, mes soeurs et même avec notre pasteur (car nous sommes membres d'une Eglise Evangélique), afin de les utiliser comme requête au tribunal contre ma soeur dont il accuse d'être endocrinée (alors que lui-meme, jusqu'en décembre 2019 était encore membre très actif de l'église mais il a quitté car ma soeur a découvert sur une publication publique sur facebook qu'il la trompait avec une autre femme). Il a par ailleurs fait envoyer une lettre recommandée à ma soeur dans mon domicile (Antibe) et disant que ma soeur y vivait, alors que ma soeur vit encore dans leur domicile conjugal à Nice Ma sœur est venue passée quelques week-end chez moi, mais n'a jamais vécu chez moi.

Je ne trouve pas normal qu'il ait utilisé mon adresse sans mon consentement et de plus il a utilisé ma conversation privée (j'ai des captures d'écrans qu'il a transmis à son avocate et son avocate a fait suivre cela à ma soeur) on y voit un commentaire qu'il a mis le haut de cette photo et le texte. Je souhaite l'attaquer pour les atteintes suivantes:

- mon image, mon intimité
- En captant et transmettant, sans mon consentement des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel
- utilisation illégale de mon adresse.

Que dois-je faire? porter plainte?

Merci par avance de m'éclairer là dessus.

Par **youris**, le **14/02/2020 à 16:35**

bonjour,

il a eu ses informations en utilisant la tablette de votre soeur qui était toujours son épouse et en utilisant les codes de votre soeur qui aurait pu modifier ses codes d'accès.

je suppose que vous avez refusé ce courrier recommandé adressé à votre soeur mais envoyé à votre adresse.

pour déposer une plainte, il faut une infraction supposée au code pénal qui n'apparaît pas

vraiment dans votre message, il s'agit pour moi d'un litige civil..

je vous conseille de consulter un avocat qui saura vous conseiller pour une éventuelle procédure contre votre futur ex-beau-frère.

salutations